



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
Ville de Fleurance

FLEURANCE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 29 mai 2017 à 20 h 30

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf du mois de mai à 20h30, le conseil municipal de la commune de Fleurance s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de monsieur Raymond VALL, maire, suite à sa convocation du 23 mai 2017.

PRESENTS : 22

Monsieur Raymond VALL, maire – Madame Emilie MUÑOZ-DENNIG, 1^{er} adjoint – Monsieur Bruno MATTEL, 2^{ème} adjoint – Madame Charlette BOUÉ, 3^{ème} adjoint – Madame Simone VIRELAUDE, 4^{ème} adjoint – Monsieur Pierre LASCOMBES, 5^{ème} adjoint – Monsieur Michel ARMENGOL, 6^{ème} adjoint – Monsieur Gérard AURET, 7^{ème} adjoint – Madame Annette SOLETO, C.M. – Madame Brigitte LAURENTIE-ROUX, C.M. délégué – Madame Jeannette DUDIT, C.M. – Monsieur Christian MOTTA, C.M. – Monsieur Patrick SARRAMIAC, C.M. délégué – Monsieur Gérard SALON, C.M. délégué – Madame Isabelle DUBORD, C.M. délégué – Monsieur Bernard BASSO, C.M. – Monsieur Jean-Louis CASTELL, C.M. délégué – Monsieur Auguste SOUSA, C.M. – Madame Marie-Agnès RAYNAUD-PORTET, C.M. – Monsieur Grégory BOBBATO, C.M. – Madame Elisabeth MOREAU, C.M. – Monsieur Robert LODA, C.M.

ABSENTS EXCUSES : 7

Madame Régine LLOAN-RAYNARD, C.M. – Procuration à monsieur Michel ARMENGOL
Monsieur Gilbert PEDRA, C.M. – Procuration à monsieur Pierre LASCOMBES
Madame Monique DE BRITO, C.M. – Procuration à monsieur Auguste SOUSA
Madame Flora CASTEL, C.M. – Procuration à madame Emilie MUÑOZ-DENNIG
Madame Caroline ACHÉ, C.M. – Procuration à monsieur Gérard AURET
Madame Coralie THORE-EYMARD, C.M. – Procuration à madame Elisabeth MOREAU
Madame Inès PINOS, C.M. – Procuration à monsieur Grégory BOBBATO

* *
*

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire madame Marie-Agnès RAYNAUD-PORTET.

* *
*

Les conseillers adoptent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 avril 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés:

➤ **ACCEPTE DE CONTRACTER** un crédit de trésorerie de 600 000 € auprès de la Banque Postale.

➤ **APPROUVE L'ACTUALISATION** du plan de financement pour les travaux de réaménagement de la rue de la République.

➤ **PROCEDE AU REVERSEMENT** au comité du carnaval de 5 319 €, correspondant au produit des droits de place encaissés lors de la manifestation de cette année.

➤ **AUTORISE LE RECRUTEMENT** de personnels saisonniers pour les besoins liés à l'ouverture estivale de la piscine municipale, ainsi que ceux relevant du service Festivités – Cadre de vie.

➤ **AUTORISE LA CREATION** d'un poste contractuel de technicien pour le suivi des différents chantiers techniques conduits actuellement.

➤ **PROCEDE A LA DENOMINATION** nouvelle d'impasses de la commune.

➤ **APPROUVE LA CESSION** d'une partie de l'immeuble sis 20 place de la République à la communauté de communes de la Lomagne gersoise, pour la réalisation d'un LABORATOIRE de FABRICATION disposant d'espaces de coworking et d'un incubateur d'entreprises.

➤ **APPROUVE LA MISE A DISPOSITION** à la communauté de communes de la Lomagne gersoise d'un immeuble sis 20 place de la République pour y réaliser un projet intercommunal d'intérêt économique.

➤ **AUTORISE LA VENTE** à l'euro symbolique d'une parcelle de terre d'une surface de 02a 34ca à l'entreprise CASTEL ET FROMAGET pour la réalisation de son extension.

➤ **ACCEPTE LA REALISATION DE TRAVAUX**, pour l'année 2017, sur l'église Saint Laurent classée aux monuments historiques

➤ **VALIDE LE RAPPORT 2016** de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

➤ **VALIDE** l'ouverture exceptionnelle en 2017 sur 5 dimanches des commerces de détail qui emploient des salariés.

Information du conseil municipal, sans nécessité de délibérer :

➤ **DELEGATIONS AU MAIRE** - Les membres du conseil sont informés des décisions municipales signées par le maire pour l'attribution de marchés, en vertu de la délégation qui lui a été confiée par le conseil municipal.

Fait à Fleurance, le 1^{er} juin 2017 .

Le maire, sénateur du Gers,



Raymond VALL